

# dossier : l'égalité des chances...

## LES FEMMES ONT ~ ELLES LES MÊMES CHANCES ?

par Suzanne Dumont-Henry

conseillère andragogique, Service de l'éducation des adultes,  
Collège de Bois-de-Boulogne, responsable des programmes  
*Nouveau Départ et Transition Travail*, co-responsable du  
programme de retour aux études pour les femmes.

Depuis l'année de la femme, il est de bon ton de se préoccuper de leur sort : les femmes sont à la mode ! Elles constituent plus de 50% de la population du Québec... c'est bien là leur seule majorité ! Car, il faut bien le dire, l'étude de l'égalité des chances des femmes à l'éducation et au travail nous place devant un triste bilan.

Dans une première partie, nous ferons la lumière sur « ce que veulent les femmes » à l'aide des recommandations de deux mémoires du Conseil du Statut de la femme (1976-1978). La deuxième partie retracera « ce qui a été fait » dans les années 70 pour répondre aux besoins des femmes. Nous terminerons cet exposé sur « tout ce qui reste à faire » avant de dire sans rougir que les femmes ont un véritable accès à l'éducation et au travail.

Dans son mémoire sur « L'accès à l'éducation pour les femmes du Québec » (1976), le Conseil du Statut de la femme dressait un bilan assez triste de la question<sup>1</sup>. Avec chiffres à l'appui, le mémoire présentait la situation socio-économique défavorisée des Québécoises, situation explicable d'une part par la discrimination pure et simple dont elles sont l'objet de la part des employeurs et d'autre part par la nature de leur formation qui les conduit à des « culs-de-sac professionnels ». Il suffit de regarder les secteurs d'emplois où se retrouvent les femmes et ceux vers lesquels se dirigent les étudiantes des cégeps et des universités pour s'en convaincre<sup>2</sup>. Dans son étude, « L'école rose... et les cols roses », Francine Descarries-Bélanger corrobore les conclusions du mémoire du CSF :

Si les jeunes filles depuis la création des cégeps accèdent plus nombreuses aux études collégiales, (...), elles ne reçoivent pas pour autant la formation susceptible de leur assurer égalité de tâche et de rémunération avec les hommes. Elles sont bien peu nombreuses à surmonter les effets du déterminisme structurel et à transcender les barrières discriminatoires et sélectives de la division sociale des sexes<sup>3</sup>.

Ce déterminisme social, le mémoire du CSF l'attribue à diverses causes : l'approche sexiste du matériel d'information scolaire et professionnelle ; le processus d'admission à certains programmes de formation professionnelle qui favorise les candidats masculins ; les conditions matérielles des services éducatifs qui défavorisent les femmes qui ont des responsabilités familiales (horaires non flexibles, choix limité de programmes à temps partiel, service de garderie quasi inexistant) ; la non-reconnaissance de l'expérience des femmes au foyer ou des travailleuses bénévoles ; l'absence de support financier pour les études à temps partiel ; quant aux femmes chefs de famille, dont 40% vivent de l'aide sociale, l'obligation de sacrifier ce revenu vital pour avoir droit au prêt étudiant si elles s'engagent dans des études à temps plein.

### Ce que veulent les femmes

Suite à un tel constat, il est difficile de parler d'égalité de chances en éducation pour les Québécoises. Le CSF a donc formulé des recommandations en 1976 pour modifier cette situation. Nous reproduisons ici l'essentiel de ces recommandations :

- des modifications au matériel d'information scolaire et professionnel et aux instruments de mesure des intérêts professionnels ;
- une information accrue auprès des femmes au foyer et des programmes de transition pour celles qui désirent réintégrer le marché du travail ;
- des programmes professionnels mieux articulés aux besoins de perfectionnement des femmes au travail ;
- le libre choix d'une spécialité pour les candidats à la formation professionnelle de la main-d'oeuvre ;
- la reconnaissance du travail et de l'expérience des femmes au foyer et des travailleuses bénévoles lors de l'évaluation des acquis des candidats ;
- un plus grand éventail de programmes à temps partiel ;
- des horaires plus flexibles ;
- des services de garde gratuits ou à prix modique dans tous les établissements qui reçoivent des étudiants adultes ;
- une aide accrue aux organismes volontaires d'éducation populaire ;
- l'accessibilité aux prêts et bourses du ministère de l'Éducation et aux allocations des Centres de main-d'oeuvre pour les étudiants à temps partiel ;
- que l'aide du ministère des Affaires sociales aux familles monoparentales ne soit pas retirée à l'obtention d'une aide supplémentaire pour retourner aux études.

Deux ans plus tard, en 1978, dans son mémoire « Pour les Québécoises : égalité et indépendance<sup>4</sup> », le CSF présente une politique d'ensemble qui vise à

« changer les conditions des femmes non seulement par quelques réformes, mais par une remise en question des systèmes de valeurs qui maintiennent une division arbitraire des tâches entre les sexes et par la modification des structures qui font se perpétuer ces systèmes<sup>5</sup> ».

Plusieurs recommandations de ce rapport visent à « désexiser » les rôles acquis au moment de la socialisation des enfants et des adolescents ; on y demande entre autres d'éliminer le sexisme dans les manuels scolaires, dans l'orientation professionnelle des jeunes et dans la publicité et la télévision (chapitre 1).

D'autres recommandations concernent la participation des femmes au marché du travail et visent à favoriser le droit au travail pour les femmes ; pour ce faire, le rapport recommande que les femmes aient accès à la formation professionnelle, accès aux métiers non traditionnels, accès à des programmes de transition pour faciliter le retour ou l'accès au marché du travail, accès à des salaires égaux, accès à des conditions de travail justes, accès à des congés de maternité (chapitre 4).

Ces deux mémoires du CSF nous donnent un bon portrait de la situation des femmes et des filles du Québec au milieu des années 70 face à l'accès à l'éducation et au marché du travail et les recommandations citées donnent une bonne idée du travail à faire pour corriger cette situation alarmante.

### Ce qui a été fait

Sans prétendre faire un bilan exhaustif de toutes les actions entreprises dans le milieu, nous essayerons de présenter des projets qui tentent de corriger la situation par différentes voies.

Pour corriger l'approche sexiste de la socialisation des enfants et des jeunes, il faut signaler les efforts du MEQ pour éliminer le sexisme dans le matériel didactique ; sa volonté de sensibiliser les personnes de l'enseignement primaire et secondaire aux formes de discrimination qui peuvent s'exercer à l'école. Citons également la contre-publicité organisée par le CSF pour sensibiliser le grand public au sexisme dans la publicité et à la télévision.

Du côté de l'orientation professionnelle des jeunes et de la désexisation des rôles, deux projets méritent d'être connus. VIRE-VIE, un outil d'animation à l'usage des personnels scolaires, aide les

adolescentes à s'orienter de façon réaliste. Ce jeu les amène à prendre conscience que le mariage n'est pas une fin en soi (rêve de se faire vivre) et qu'elles auront à travailler une vingtaine d'années au cours de leur vie et, ainsi, à saisir l'importance de leur choix d'orientation.

Pour favoriser la déséxisation des rôles dans la famille, le MEQ entend rendre l'enseignement de l'économie familiale obligatoire pour les garçons et les filles dès 1983. Pour préparer les changements qu'entraînera cette politique, la CECM a voulu se donner les moyens de définir la philosophie de ces nouvelles orientations et de mesurer l'impact pédagogique et social de ces changements. Cette recherche a permis « de construire un instrument de mesure destiné à évaluer les changements qui surviendront dans les attitudes et comportements des élèves au cours des années à venir<sup>6</sup> ».

Plusieurs initiatives sont également nées pour faciliter la réinsertion et la réorientation sociale des femmes au foyer. Depuis 1976, des organismes volontaires, des commissions scolaires et des cégeps ont mis sur pied des programmes comme *Femmes vivantes* et *Nouveau Départ* qui ont permis à des femmes de toute la province (ou presque) de recevoir la formation et l'information nécessaires pour, à partir d'une meilleure connaissance d'elles-mêmes et de leurs besoins, faire un choix de réinsertion sociale.

En 1977, les cégeps de Bois-de-Boulogne, Rosemont et Valleyfield offraient aux femmes des programmes de Retour aux études collégiales adaptés aux besoins des femmes<sup>7</sup> : horaire le jour, gratuité (4 cours/180 heures), encadrement et support individuel et de groupe pour aider à vivre les difficultés personnelles et familiales relatives à un retour aux études, cours Méthode de travail pour éliminer l'anxiété face à leurs préoccupations scolaires. Dans la foulée, une vingtaine de cégeps ont également ouvert leurs portes aux femmes et il n'y a qu'à regarder la stabilité des inscriptions et leur progression pour comprendre qu'il y avait là un besoin. En guise d'exemple, au cégep de Bois-de-Boulogne, 23 personnes étaient inscrites à l'automne 1977 ; on en dénombre à l'hiver 1981 plus de 200. Ces programmes de transition permettent à des femmes de compléter leur diplôme d'études collégiales, d'accéder à l'université ou encore de réintégrer le marché du travail.

On s'est également préoccupé du retour au travail des femmes. Citons le projet *Jonathan* à

Québec pour les femmes chefs de famille ; le travail de *Action travail des femmes* pour faciliter l'accès aux métiers non traditionnels ; le projet *Enjeu* (offert par la Commission d'Emploi et de l'Immigration du Canada) qui offre un programme pour faciliter la réinsertion sur le marché du travail et enfin, le dernier né, *Transition Travail* subventionné par la DGEA (Direction générale de l'éducation des adultes), programme d'orientation pour les femmes qui veulent retourner sur le marché du travail<sup>8</sup>. Les Centres de main-d'oeuvre ont également fait un effort pour faciliter l'accès des femmes à certains programmes de formation professionnelle.

Nous ne voudrions pas terminer ce bilan sans mentionner l'immense travail fait à travers la province par les organismes volontaires d'éducation populaire (OVEP). Leur travail se fait souvent dans l'ombre, à l'aide de subventions durement acquises et trop souvent insuffisantes. Les organismes sont souvent à l'origine de projets de garderies, d'études, recherches et supports concrets pour améliorer la condition de la femme (femme et violence, femme et pauvreté, femme et contraception, etc.).

Les regroupements de femmes ont également mis beaucoup de leur énergie pour former leurs membres et les aider à participer activement à la société. La FFQ (Fédération des femmes du Québec) a offert à ses membres des sessions sur le leadership et l'animation, et des cours sur les techniques d'intervention des groupes de pressions et d'initiation à la vie politique. La contribution majeure de l'AFEAS (Association féminine d'éducation et d'action sociale) est sans contredit son étude sur le statut légal et financier de la femme collaboratrice du mari dans une entreprise familiale, « étude qui a mobilisé et impliqué tous les membres et a conduit à des changements légaux importants tout en faisant évoluer les mentalités<sup>9</sup> ».

### **Tout ce qui reste à faire**

Le nombre des initiatives ne manquent pas mais le chemin parcouru est encore mince, surtout si on considère que ce qui a été fait n'a pas force de droits acquis... On ne sait pas d'une année à l'autre si le projet amorcé et les subventions qui lui permettent d'exister seront renouvelés. Tout est toujours à recommencer : c'est le qui-vive d'actions trop souvent sans lendemain.

Ce ne sont pas les personnes qui sont à l'origine de ces projets qu'il faut blâmer mais le manque de

planification qui assurerait plus de cohérence et plus de suivi entre les diverses initiatives locales. Pour le moment, c'est le règne de l'anarchie.

Les coupures budgétaires que l'éducation des adultes vient de connaître sont elles aussi décourageantes et nous forcent à nous questionner sur les volontés gouvernementales de favoriser l'accès à l'éducation pour les femmes. Aussi, au niveau universitaire, on annonce des coupures multiples alors que depuis 5 ans, l'accroissement des inscriptions est essentiellement dû aux inscriptions féminines<sup>10</sup>.

Mêmes constatations dans les cégeps : qu'advient-il des programmes mis sur pied pour répondre aux besoins des femmes, surtout si les cours qu'elles choisissent ne cadrent pas avec ceux que le mode de financement privilégie ?

Ces coupures budgétaires n'affectent pas seulement la formation générale et professionnelle mais aussi la formation socio-culturelle ; voici deux exemples : le programme *Transition Travail*, dont nous avons parlé plus haut, n'a pas été retenu dans les priorités de l'année 1981-1982 à la Direction générale de l'éducation des adultes ; on a subventionné son élaboration et son expérimentation mais on ne finance pas son expansion. Il s'agit pourtant d'un programme attendu depuis des années par les femmes de toute la province. La situation des OVEP n'est guère plus rose ; ainsi, pour citer un cas, l'AFEAS n'a reçu pour l'année 1980-1981 que \$38,000 de subventions alors qu'elle en avait demandé \$319,044 et qu'elle en avait reçu \$93,895 pour l'année 1977-1978<sup>11</sup>.

Quant au droit au travail pour les femmes, on constate que même si on s'est soucié de préparer les femmes à réintégrer le marché du travail, ce marché du travail est loin d'être prêt à considérer la femme comme une travailleuse « normale ». L'égalité des chances dans l'emploi est encore au stade du voeu pieux.

Suite à la tournée régionale de la CEFA (Commission d'étude sur la formation professionnelle et socio-culturelle des adultes), la présidente Michèle Jean nous signalait que les femmes réclament l'accès au recyclage et au perfectionnement en formation professionnelle.

Actuellement, les femmes au foyer sont défavorisées quant à l'accès à la formation professionnelle à

cause de normes d'admission discriminantes : on ne reconnaît pas leurs expériences de vie, on ne leur accorde pas le même statut qu'aux autres travailleurs et elles ne sont pas également rémunérées. Pour les femmes chefs de famille qui reçoivent l'aide sociale, le choix est impossible : s'inscrire à un programme de formation professionnelle, c'est perdre leur source de revenu. Ajoutons à cela la pauvreté du réseau de garderies, condition indispensable à un retour au travail pour plusieurs femmes, et on constate le cul-de-sac devant lequel se trouve la majorité des femmes.

Une politique gouvernementale s'impose pour planifier les initiatives locales et leur assurer le support financier nécessaire. L'accès réel des femmes à la formation professionnelle, cette égalité des chances tant attendue, se doit de reconnaître les acquis non scolaires, d'assurer un service de garderies et de préparer les employeurs à considérer la femme comme une travailleuse au même titre que l'homme.

Et, à la base de tout changement en profondeur des valeurs de notre société, il faudra intensifier les actions auprès des enfants et des jeunes pour éliminer le sexisme sous toutes ses formes et s'ouvrir à une déséxisation des rôles.

1. Mémoire du Conseil du Statut de la femme. *L'accès à l'éducation pour les femmes du Québec*. Décembre 1976, L'éditeur officiel du Québec, Service de la reprographie, Janvier 1977. 43 pages.
2. Voir les tableaux 2 et 3 aux pages 56 et 57. Conseil du Statut de la femme. *Pour les Québécoises : égalité et indépendance*. Éditeur officiel du Québec, 1978.
3. Descaries-Béanger, Francine. *L'école rose... et les cols roses*. Collection femme. Éditions coopératives Albert Saint-Martin, CEQ, 1980, page 85.
4. Conseil du Statut de la femme. *Pour les Québécoises : égalité et indépendance*. Éditeur officiel du Québec, 1978. 335 pages.
5. *Idem*, page 25.
6. Dumont, Claire et Rochette-Lehir, Henriette. *Rapport de recherche sur l'enseignement de l'économie familiale dans une perspective d'interchangeabilité des rôles*. Services des projets éducatifs, CECM, 1981. 105 pages (page 3).
7. Voir à ce sujet l'article de Suzanne Dumont-Henry et Michèle Jean, « Quand maman reprend son sac d'école » paru dans *Le Grain de Sel*, Vol. 2 numéro 3, février 1979, et dans *Les Cahiers de la femme*, Vol. 1 no 1, automne 78.
8. Le programme est expérimenté cette année aux cégeps de St-Hyacinthe et de Bois-de-Boulogne et aux CSR de Chambly et de Lapointe à Jonquière.
9. Rowan, Renée, « La femme au foyer a aussi droit à l'éducation », *Le Devoir*, jeudi 5 février 1981, page 3.
10. Fontaine, Mario, « Des coupures « sombres » prévues à l'Université de Montréal », *La Presse*, vendredi 23 janvier 1981, page 3.
11. Rowan, Renée, « La femme au foyer a aussi droit à l'éducation », *Le Devoir*, jeudi 5 février 1981, page 3.